

mon honorable ami, mais j'ai compris qu'il admettait lui-même qu'il pouvait y avoir des guerres auxquelles le Canada devrait prendre part et qu'il pourrait y en avoir d'autres auxquelles sa participation serait moins opportune.

Quelques VOIX: Non, jamais.

M. J. A. CURRIE: Le ministre veut-il adopter sa doctrine au cas de la guerre anglo-chinoise? Dans cette circonstance, une partie de la flotte britannique a agi et a provoqué une guerre sans avoir reçu d'ordres de la métropole.

L'hon. M. FIELDING: Certaines circonstances particulières peuvent faire exception; mais, règle générale, nul vaisseau de la flotte anglaise n'ouvre les hostilités contre un vaisseau d'une puissance étrangère avant de recevoir des ordres des autorités compétentes. Cet article semble prêter peu à des divergences d'opinion.

On a fait observer que le "temps critique" dont il est question dans cet article signifie non seulement l'état de guerre mais "invasion ou insurrection réelles ou probables". Supposons qu'une insurrection éclate dans la Saskatchewan.

Je me sers d'un raisonnement que j'ai entendu employer cet après-midi, de sorte que je n'en suis pas l'auteur. Il y aurait circonstance critique dans le sens de cette loi. Serait-il à propos d'envoyer immédiatement nos vaisseaux s'unir à la flotte britannique? Cela ne serait pas raisonnable. Supposons que le gouvernement britannique vienne en conflit avec l'une des petites républiques de l'Amérique du Sud. Nous savons ce qui arrive en pareil cas: il envoie une couple de vaisseaux et l'incident est vidé. L'Angleterre en pareil cas aurait besoin de la marine canadienne. Enverriez-vous les vaisseaux canadiens s'unir à la flotte britannique? Pour nous rapprocher de l'Europe, supposons que la Grande-Bretagne entre, malheureusement en guerre—ce qui est difficilement imaginable—avec la Suisse—un pays intérieur ne possédant pas de flotte. La Grande-Bretagne pourrait se croire obligée de déclarer la guerre à la Suisse. En pareil cas, serait-il nécessaire que nous envoyions nos vaisseaux rejoindre la flotte anglaise? Ce sont tous des cas extrêmes, je l'avoue, mais des cas extrêmes peuvent se présenter dans la question que nous discutons.

M. ARMSTRONG: Si la marine canadienne était soumise à l'amirauté anglaise, l'honorable ministre suppose-t-il que l'amirauté nous demanderait d'envoyer notre flotte en Angleterre dans les circonstances qu'il a mentionnées?

L'hon. M. FIELDING: Mais pourquoi la soumettrions-nous à l'amirauté anglaise? Cet article a trait à des circonstances où il n'est pas nécessaire ou oppor-

tun pour les besoins de l'Angleterre que notre flotte aille rejoindre la flotte royale.

Mais je pousserai mon raisonnement plus loin. Supposons que cette crainte de l'Allemagne qui a fait passer des nuits sans sommeil à tant de députés au début de la présente session, amène une guerre avec ce pays. Je déclare que c'est au peuple canadien, qui a construit ces vaisseaux et qui en a payé le prix, de dire, par la voix du Gouvernement et du Parlement, quelle part il prendra à cette guerre et, par conséquent, j'approuve la doctrine énoncée dans cet article: que la loi doit maintenir le droit du peuple canadien de décider cette question par l'intermédiaire de son Gouvernement.

Mais, tout en soutenant que ce droit est nécessaire et légitime, je n'ai aucun doute quant à la manière dont il serait exercé. Je déclare que chaque fois que la nation anglaise sera en guerre avec une grande puissance, peu importe que cette guerre soit juste ou injuste, tant que nous ferons partie de l'empire britannique, quel que soit le Gouvernement qui sera au pouvoir au Canada, il sera de notre devoir de prêter main-forte à la mère patrie; et je déclare que le Gouvernement au pouvoir pendant une telle crise, qu'il soit libéral ou tory, s'il néglige d'obéir à ce sentiment, sera anéanti et méritera de l'être. Cependant il est bon de reconnaître, comme le présent bill le reconnaît, que si nous devons prendre part à ces guerres, nous y prendrons part comme nous l'avons fait dans le passé, du libre consentement du gouvernement et du peuple canadiens.

M. R. L. BORDEN: Et nous y prendrions part par un acte libre et volontaire du peuple canadien si nous disions qu'en temps de guerre les forces navales du Canada formeront partie des forces navales de l'empire—ce serait un acte libre de la volonté du peuple canadien.

Pourquoi le ministre des Finances désire-t-il embrouiller la question de cette manière? Si le Parlement agissait ainsi, il agirait en qualité de représentant canadien et il parlerait en son nom. Ce serait un acte libre du peuple canadien dans un cas comme dans l'autre.

Le ministre des Finances parle d'une guerre avec la Suisse ou avec une puissance de l'intérieur du continent. Les vaisseaux de la flotte royale ne prendraient pas part à une telle guerre. Les vaisseaux de la marine canadienne non plus. Il y a lieu de faire observer, en passant, que la flotte suisse est à peu près la seule contre laquelle notre prétendue flotte pourrait lutter, autant que l'on peut voir.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

M. R. L. BORDEN: Mais lorsque la Grande-Bretagne prendra part à une guerre maritime il se peut que non seulement le